



Aveyron

Le 14 décembre 2015 à 17 heures, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Simone Anglade, Annie Bel, Annie Cazard, Corinne Compan, Cathy Mouly suppléante de Monsieur Régis Cailhol et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Vincent Alazard, Jean-Claude Anglars, Jacques Barbezange, Jean-Luc Calmelly, Éric Cantournet, Michel Delpal suppléant de Madame Sylvie Lopez, Michel Gantou suppléant de Monsieur Jean-louis Denoit, Serge Roques, Christophe Saint-Pierre, Claude Salles.

Membres absents ou excusés : Mesdames Sylvie Ayot, Émilie Gral, Sylvie Lopez et Messieurs André At, Régis Cailhol, Sébastien David, Jean-louis Denoit, Alain Fauconnier, Jean-François Galliard, .

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Mesdames Annick Audiffred et Messieurs Bertrand Pelle suppléant de Monsieur Olivier Guiraud, Lionel Coursières, Éric Flores, directeur départemental, Alain Garibal, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron, Patrick Maviel suppléant de Madame Natalie Alazard Stéphane Valat suppléant de Monsieur Michel Galtier.

Membres absents ou excusés : Mesdames Natalie Alazard, Marie-Pierre Arènes payeur départemental, et Messieurs Michel Galtier, Olivier Guiraud, .

Membre de droit : Monsieur le préfet représenté par Monsieur Rémy Menassi, directeur de cabinet.

Date de convocation : 23 novembre 2015.

5 – MISE A JOUR DE L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DU S.D.I.S.

Vu le rapport n° 5.

Considérant que le conseil d'administration, en date du 27 février 2009, a validé l'organigramme fonctionnel du S.D.I.S. de l'Aveyron qui a pour objet de préciser :

- les grades correspondant aux emplois occupés par les agents permanents,
- les emplois correspondant à des grades à fonction pour les Personnels Administratifs et Techniques (P.A.T.S.).

Considérant qu'aujourd'hui, compte tenu des suggestions, contraintes particulières et de l'évolution des missions (communication) qui sont dévolues à présent au poste de secrétariat de direction, il est proposé que ce poste puisse être pourvu par un agent du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Vu l'avis favorable du comité technique réuni ce jour.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration se prononce favorablement sur une mise à jour de l'organigramme fonctionnel du S.D.I.S., en ce qui concerne le poste de secrétariat de direction qui correspondait à un grade à fonction du cadre d'emplois des adjoints administratifs et relève maintenant d'un grade à fonction du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Fait à Rodez, le 14 DEC. 2015

Le Président,

Jean-Claude Anglars

